

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 FÉVRIER 2016

Excusé :

- Monsieur FUMOUX Philippe, pouvoir à Madame CHERVIN Stéphanie

Absents :

- Monsieur HUSSON Christian
- Monsieur BOUTONNAT Jérôme

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

1/ Candidature FISAC - Etude diagnostique -

Cette étude a été réalisée sur 3 mois, au cours des mois de Novembre et Décembre 2015, puis Janvier 2016 ; une consultation publique a été lancée par phoning auprès des habitants du territoire, et par questionnaire à renseigner auprès des commerçants / artisans.

La synthèse de cette étude est présentée au Conseil, sachant qu'elle traite des habitudes de consommation des citoyens du territoire, et du niveau de satisfaction des commerçants par rapport à l'environnement commercial du bourg centre.

Cette étude a servi de support au dépôt de candidature de la Communauté de Communes le 28 Janvier dernier dans le cadre de l'appel à projets FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Le plan d'actions FISAC établi pour les 3 années à venir comprend 13 fiches actions en faveur des services, du commerce et de l'artisanat du territoire, pour un budget global s'élevant à 678 936 € ; sur ce budget global, il est demandé au FISAC un financement de 151 796 €, pour un taux de 22 %. Le Conseil Municipal est informé que la Communauté de Communes, pour sa part, engagera des crédits à hauteur de 328 000 € sur des actions dont bon nombre faisait partie du projet de territoire validé en Décembre 2014 par le Conseil Communautaire.

Après présentation complète de l'étude et du dispositif FISAC, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la demande de subvention auprès de ce fonds d'État, déposée par la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse ».

2/ Comptes de gestion 2015 - Commune et assainissement collectif -

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que les résultats dressés pour l'exercice 2015 par la Trésorerie de Lapalisse n'appellent aucune observation, ni réserve, aussi bien pour le budget général que pour le budget assainissement.

3/ Compte administratif 2015 - Commune -

L'excédent de fonctionnement s'élève à 1 124 338,77 €, et le déficit d'investissement à 426 765,65 € ; ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

4/ Compte administratif 2015 - Assainissement collectif -

L'excédent de fonctionnement s'élève à 113 382 €, et le déficit d'investissement à 98 231,49 € ; ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

5/ Affectation des résultats d'exploitation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les propositions d'affectations des excédents de fonctionnement du budget général et du budget assainissement.

6/ Bilan des acquisitions et cessions foncières.

Cet état n'a constaté aucun mouvement en 2015.

7/ Acquisition terrain chemin des Bruyères.

L'assemblée délibérante à l'unanimité accepte d'acquérir une parcelle de 266 m² située chemin des Bruyères, appartenant à M. et Mme André VALETTE ; cette acquisition est destinée à faciliter la création d'une nouvelle voirie qui reliera le chemin des Bruyères à la rue de l'Egalité (RD 61).

8/ Cession d'une parcelle rue Gilbert James.

Après déclassement d'une parcelle du domaine public située rue Gilbert James, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de céder cette emprise de 26 m² à Monsieur Hubert CHARNET pour l'aménagement d'une clôture.

9/ Demande de subvention ACAPLA.

L'Association Commerciale et Artisanale du Pays de Lapalisse (ACAPLA) nouvellement créée a sollicité une subvention pour fonctionner en 2016.

L'Association s'étant engagée aux côtés de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » pour la candidature à l'appel à projets FISAC et souhaitant animer et promouvoir le tissu artisanal et commercial du territoire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de lui attribuer une subvention de 2 000 € au titre de l'exercice 2016.

10/ Avis sur une installation classée à Saint-Prix.

Un projet d'exploitation d'un élevage porcin par le GAEC VERNISSE sur la commune de Saint-Prix - lieu-dit « Bois Vignaud » - va être soumis à la consultation du public du 7 mars au 4 avril 2016.

Après présentation du dossier, l'assemblée délibérante à l'unanimité rend un avis favorable à sa réalisation.

11/ Soutien à la culture et la création artistique dans l'Allier - Motion -

Cette question est retirée de l'ordre du jour à la demande de Monsieur le Maire.

12/ Questions diverses.

a) Distributeurs alimentaires : les matériels de la société Locatam sont présentés en séance ; le principe de ces équipements consiste à proposer la fourniture de pain et viennoiseries (notamment) en soirée lorsque les commerces sont fermés. Ce service pourrait être créé en faveur des camping-caristes sur la place Jean Moulin.

En ce qui concerne le garnissage des appareils, des accords contractuels seraient passés avec des acteurs économiques locaux ; exemple :

- un boulanger local pour le pain et les viennoiseries.

La Mairie n'aurait aucune action de gestion dans cette opération, hormis la décision municipale de départ autorisant l'implantation de cet appareil sur le domaine public.

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR, 1 CONTRE (Mme Isabelle PÉRICHON) et 1 ABSTENTION (M. Marc TALABARD) décide d'accepter l'installation d'un distributeur de ce type Place Jean Moulin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures .

Fait à LAPALISSE, le 02 mars 2016

Le Maire,

